



Paris, 6 novembre 2019, 8h30

AB Science obtient une option de financement visant à mobiliser le crédit impôt recherche 2019 de manière anticipée

Cette option assure le financement d'AB Science jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2020

AB Science SA (NYSE Euronext - FR0010557264 - AB) annonce avoir signé un contrat sous la forme d'une option de financement auprès d'un investisseur, visant à mobiliser le crédit impôt recherche (CIR) 2019 de manière anticipée.

Cette option de financement est disponible immédiatement si nécessaire. Le montant maximal du financement ne pourra excéder le plus élevé des deux montants suivants : 5,5 millions de dollars ou 90% du montant estimé du CIR 2019. Le montant estimé du CIR 2019 sera réévalué mensuellement jusqu'à la fin de l'exercice 2019, en fonction de l'évolution des coûts de R&D éligibles au CIR.

Le taux d'intérêt applicable est égal au Libor US à 3 mois + 2.50% par an.

L'utilisation des fonds ne peut être effectuée qu'à la seule discrétion d'AB Science. En cas d'utilisation des fonds, le prêt serait remboursé par AB Science à la suite du versement du CIR 2019 par l'administration fiscale, prévu au deuxième semestre 2020.

Sur la base du *cash burn* actuel, ce contrat apporte une flexibilité financière additionnelle à AB Science assure son financement jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2020.

A propos du Crédit Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif d'incitation fiscale dans le code des impôts français, conçu pour encourager les efforts de recherche et de développement des entreprises dans l'industrie. Le crédit d'impôt est déterminé sur la base des dépenses de R&D éligibles au CIR et engagées par une entreprise au cours de l'année civile. Actuellement, le crédit d'impôt représente 30% des dépenses de R&D éligibles engagées au cours de l'exercice, jusqu'à 100 millions d'euros de dépenses de R&D éligibles et 5% au-delà de ce montant.

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécule et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives et dans les maladies inflammatoires. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers,

des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par AB Science auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence d'AB Science enregistré auprès de l'AMF le 22 novembre 2016, sous le numéro R. 16-078. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière et relations presse

investors@ab-science.com